



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 14 août 2024

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 06/06.2024
Demande d'un crédit d'études de Fr. 303'000.00 pour l'évaluation des besoins de
rénovation, d'isolation et d'amélioration énergétique du collège du Cherrat 1-2 ainsi que la
pose de panneaux solaires sur le toit des bâtiments (Cherrat 1-2-3)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 25 juin 2024 en présence de Monsieur Stéphane Porzi, Syndic, de Madame Anouk Gäumann et de Monsieur Anthony Hennard, municipaux ainsi que de Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier. Ils ont répondu à nos diverses questions lors de cette séance ce dont nous les remercions.

La Commission des Finances a pu siéger in corpore lors de cette séance.

Ne se penchant que sur les aspects financiers du préavis, la Commission des finances juge à l'unanimité qu'il se justifie d'allouer les montants demandés au vu de la gravité de la situation. Il est en effet urgent de permettre aux élèves d'étudier dans des conditions conformes aux normes applicables en matière d'enseignement. Enfin, profiter de ces travaux pour poser des panneaux solaires est en ligne avec la nouvelle politique mise en œuvre au sein de la Commune.

La Commission des finances s'interroge toutefois à nouveau sur le montant total des frais d'architecte (115'000.-) par rapport aux frais d'ingénieur (105'000.-) pour un préavis qui porte essentiellement sur l'étude d'une mise aux normes et une analyse précise des besoins d'isolation du bâtiment qui devraient majoritairement faire appel à des compétences d'ingénierie pour assurer la qualité du résultat final des travaux.

Ceci étant précisé, la Commission des finances vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°06/06.2024
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'évaluation des besoins de rénovation, d'isolation et d'amélioration énergétique du collège du Cherrat 1-2, ainsi que la pose de panneaux solaires sur le toit des bâtiments (Cherrat 1-2-3),
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale maximale de Fr. 303'000.00 pour entreprendre cette étude,
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt